

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 96/125 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE
A DES ORGANISMES DIVERS**

SEANCE DU 20 DECEMBRE 1996

L'An mil neuf cent quatre vingt seize, et le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Dominique BUCCHINI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Pierre POGGIOLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI
M. Antoine GAMBINI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA
M. Pierre-Timothée à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

REÇU

14. JAN. 1997

PREFECTURE DE CORSE

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Paul COMBETTE, Alexandre GABRIELLI, Jean-Baptiste LANTIERI, Félix LUCIANI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Jules-Paul

NATALI, Paul PERFETTINI, Paul-Donat POLI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le décret n° 96-945 du 30 octobre 1996 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des établissements publics de santé,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,

APRES EN AVOIR DELIBERE

REÇU LE

14 JAN 1997

ARTICLE PREMIER :

PREFECTURE DE CORSE

DESIGNE ainsi qu'il suit ses représentants pour siéger aux organismes ci-après :

- Comité de suivi INTERREG II Corse-Sardaigne :

MM. Dominique BUCCHINI et Jean-Baptiste LANTIERI

- Comité de suivi INTERREG II Corse Toscane :

MM. Joseph-Antoine CHIARELLI et Simon-Jean RAFFALLI

- Conseil d'administration du centre hospitalier de BASTIA :
M. Simon-Jean RAFFALLI
- Conseil d'administration du centre hospitalier de TATTONE :
M. Paul COMBETTE
- Conseil d'administration de centre hospitalier d'AJACCIO :
M. Pierre-Jean LUCIANI
- Conseil d'administration du centre hospitalier de CASTELLUCCIO :
M. Jean-Charles COLONNA
- IMEDOC : groupe de travail "transports":
M. Pierre POGGIOLI
- Conseil syndical du syndicat mixte pour la construction de la
Cinémathèque régionale et du centre culturel communal de
Porto-Vecchio :
M. Jean JALPI en remplacement de M. Nicolas ALFONSI

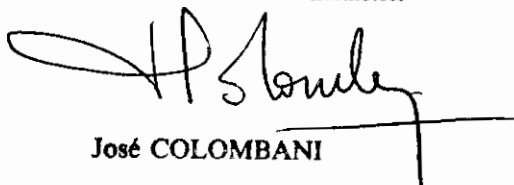
ARTICLE 2 :

REÇU LE
14. JAN. 1997
PREFECTURE DE CORSE

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 Décembre 1996

Pour copie certifiée conforme à l'original,
 Pour le Président de l'Assemblée de Corse
 et par délégation,
 L'Administrateur Général des Assemblées


 José COLOMBANI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


 Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA